

AIGONDIGNE

Nombre de membres :

- En exercice : 28
- Présents : 24
- Votants : 27
- Procuration(s) : 4
- Absent(s) excusé(s) :
- Absent(s) :

DEL 2020_100

L'an deux mil vingt, le 3 novembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Fleuriault Elvire, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorit Mikaël, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : FLEURIAULT Elvire, pouvoir à AUDE Laurent
MAGNE Didier, pouvoir à Alain COUSSET
NOIZET Michel, pouvoir à Pierre RIVAULT

Date de convocation :

Le 28 octobre 2020

Date d'affichage :

Le 28 octobre 2020

Excusé(e)(s) : HIPEAU Gaëlle

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : Emilien DIDIER

Fait à Aigondigné,
Le 3 novembre 2020
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Délibération 2020_100 : RESSOURCES HUMAINES

Objet : RENOUELEMENT DES PEC (PARCOURS EMPLOI COMPETENCES)

Madame Le Maire expose que les contrats PEC (parcours emploi compétence) recrutés le 1^{er} novembre 2019 pour le service scolaire arrivent à échéance. Il est donc proposé de les renouveler pour une période de 6 mois.

Considérant les besoins de la collectivité et la nécessité de faire appel à des agents polyvalents des écoles pour assurer l'encadrement des enfants durant les temps périscolaires, ainsi que l'entretien des locaux scolaires, la mise en place du Conseil municipal des jeunes

Considérant la volonté de la municipalité de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi,

Considérant que le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Considérant que ce dispositif, qui concerne notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 45 % pour un temps de travail de 26h.

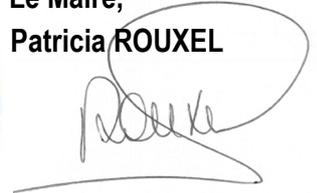
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Renouveler les deux contrats dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences selon les conditions suivantes :
 - o Durée des contrats : 6 mois à compter du 1^{er} novembre 2020
 - o Durée hebdomadaire de travail annualisée : 27.25/35^e pour un poste et 27.85/35^e pour le second

- o Rémunération : SMIC
- Autoriser Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements,
- Donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire au règlement de ce dossier.



**Le Maire,
Patricia ROUXEL**



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.